

## 10 communes qui préservent leur territoire

Dans le cadre du Contrat de territoire (ENS), signé en 2015 avec le département de la Haute-Savoie, les 10 communes signataires (Arbusigny, Évires, Menthonnex-en-Bornes, Eteaux, Pers-Jussy, La Muraz, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Groisy, la Chapelle-Rimbaud) s'étaient déjà engagées sur une charte en faveur de la préservation des zones humides du Plateau. Aujourd'hui, elles financent et participent à la mise en œuvre du programme d'actions défini autour de trois axes :

- La préservation des espaces naturels remarquables
- Le maintien des paysages et de la nature « ordinaire »
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel

### Préservation des espaces naturels remarquables



C'est une action centrale du projet, qui consiste à restaurer et entretenir les marais prioritaires du Plateau. Accueillant une importante biodiversité, la qualité biologique de ces zones humides tendait à régresser ces dernières années. Ainsi, des actions de restauration de la végétation (broyage, bûcheronnage, fauche,...) ont été réalisées sur une vingtaine de marais bénéficiant d'un plan de gestion.

#### Quelques chiffres :

- 88 espèces animales ou végétales rares, menacées et/ou protégées présentes.
- 25 plans de gestion en cours
- 30 ha de zones humides entretenues ou restaurées



## Maintien des paysages et de la nature ordinaire



Véritable corridor écologique entre le Jura et les Alpes, le Plateau des Bornes est un lieu de vie et de transit pour de nombreuses espèces. Le maintien du réseau bocager, des prairies agricoles et des zones humides favorise la présence d'espèces comme le Milan royal, la Grenouille rousse, les papillons du genre *Maculinea* ou encore de grands mammifères qui relient les massifs des Bornes et du Bargy par le Salève. Par la préservation de ce territoire, les habitants bénéficient aussi d'un cadre de vie de qualité.

## Valorisation du patrimoine naturel et culturel

Fort d'un patrimoine écologique et culturel marqué, le Plateau des Bornes accueille de nombreuses sorties et animations sur ses Espaces Naturels Sensibles. Chaque année, plusieurs classes de primaires sont regroupées autour d'un événement commun : la Nature sur un Plateau. Un réseau de sentiers et de sites a également été aménagé pour la sensibilisation du public (panneaux, observatoire,...). Des sentinelles bénévoles, regroupant plusieurs catégories d'usagers (cavalliers, quadeurs, agriculteurs,...) sont présents sur le Plateau pour veiller au bon respect des règles sur les chemins ouverts à tous.



## LE PLATEAU DES BORNES

La politique de protection et valorisation du Plateau des Bornes, incluse dans le Contrat de Territoires signé par 10 communes avec le Conseil Départemental 74 porte ses fruits :

- entretien des zones humides (réserves d'eau) par des entreprises spécialisées,
- accompagnement des exploitations agricoles par la Chambre d'Agriculture,
- balisage de boucles pédagogiques et sites de lecture, livret découverte.

Notre commune a acheté une zone humide avec création d'une mare au Biollay Nord (balisage en cours).

Nous favorisons ainsi la biodiversité liée à ces milieux (faune et flore).

Nous avons financé la sortie la « **Nature sur un Plateau** ».

**Les panneaux des carrières** de sable de silice, nouvelle version, vont être posés.

**Un concours photo** (règlement sur le site internet [www.vovray-en-bornes.fr](http://www.vovray-en-bornes.fr)) est lancé. Nous espérons être bien représenté puisque nous avons parmi nous plusieurs bons photographes!

La nouvelle réglementation GEMAPI va s'imposer prochainement au Plateau des Bornes comme à tous les territoires. Une nouveauté !

**Les sentinelles** : des bénévoles sont attentifs au bon usage du Plateau. Ceci évite, pour l'instant, de mettre en place un Plan de Circulation des Véhicules à Moteurs.

## SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

### MONT SALEVE EN MARCHÉ

Il aura lieu cette année le **2 septembre 2018** sur l'alpage de la Pile (commune de la Muraz). Une dizaine de marches balisées partiront des piémonts pour une belle journée au sommet!

### LA MAISON DU SALEVE

A la Maison du Salève, l'exposition temporaire « paysages sonores » nous attend.

A l'aide de smartphones, écoutons et reconnaissons tous les bruits qui nous entourent. Pour tout public.

*(Du hurlement du loup...au chant des oiseaux!)*

### LA JOURNÉE DES VERGERS

Elle aura lieu le 28 octobre 2018 sur la commune d'Andilly : exposition de fruits, achat d'arbres fruitiers, dégustations diverses... magnifique journée en vue.



## ARBRES REMARQUABLES

Observons largement notre environnement, y –en-a-t-il à Vovray ? Certainement, essayez de les « remarquer » en suivant les consignes.

Le Syndicat Mixte du Salève a entrepris depuis 2015 l'inventaire des arbres remarquables au Salève. Un arbre peut être remarquable par sa taille, sa forme particulière, son âge, la rareté de l'essence, l'histoire à laquelle il est liée.

Cet été et jusqu'à la fin de l'année un appel aux habitants est lancé pour qu'ils signalent ceux qu'ils connaissent. Selon la description faites, Tristan Meudic ira le photographier et le mesurer pour évaluer leur "remarquabilité". Son repérage ne signifie pas qu'il sera protéger réglementairement, il n'existe pas de réglementation autre que celle du PLU. Mais il s'agira d'informer et de sensibiliser les propriétaires et les aider, s'ils le demandent à réaliser un diagnostic sanitaire et sécuritaires de l'arbre.

Comment faire pour participer, c'est très simple :

- 1 / Consultez la carte des arbres qui ont répertoriés au Salève à ce jour, en cliquant sur le lien suivant : [http://umap.openstreetmap.fr/en/map/arbresremarquables-du-saleve\\_126466#13/46.1505/6.1486](http://umap.openstreetmap.fr/en/map/arbresremarquables-du-saleve_126466#13/46.1505/6.1486)

- 2 / Si besoin téléchargez le mode d'emploi pour consulter la carte dynamique sur le site du syndicat mixte du Salève

- 3 / Rendez-vous sur le site internet de Tristan Meudic pour signaler un arbre dans le formulaire accessible depuis la carte ou en cliquant sur le lien suivant : <http://meristememes.net/formulaire-contact-arbres/>

- 4 / Ou tout simplement en téléchargeant la fiche word à retourner compléter à [e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr](mailto:e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr)

Que se passe-t-il ensuite ?

Si les informations sont suffisantes, Tristan MEUDIC ira mesurer et photographier l'arbre et en le comparant avec d'autres exemplaires de son espèce répertoriés en France, et selon différents critères il définira un niveau de « remarquabilité » : National, départemental ou local.

Les propriétaires et les communes seront informés de l'intérêt de ce patrimoine, mais cet inventaire ne conduit pas à une protection réglementaire de ceux-ci, il s'agit simplement de sensibiliser les propriétaires, décideurs et exploitants à la préservation de ces éléments paysagers.

Plus d'infos :

Syndicat Mixte du Salève : Tél : 04.50.95.28.42 Courriel : [e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr](mailto:e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr)

Mèristème, le site de Tristan MEUDIC : [www.meristememes.net](http://www.meristememes.net)



# Inventaire des arbres remarquables

## du Salève

Signalez ceux que vous connaissez

Rendez-vous sur : [www.syndicat-mixte-du-saleve.fr](http://www.syndicat-mixte-du-saleve.fr)

Tél : 04.50.95.28.42

Beaux, majestueux, inspirants,...



## Le Plateau des Bornes

PARTAGER DÉCOUVRIR PRÉSERVER RESPECTER



### Le Plateau des Bornes, un Espace Naturel Sensible

Situé entre Annecy et Genève, le Plateau des Bornes est marqué par une identité rurale forte, avec un paysage modelé par l'agriculture extensive. Ce territoire abrite un réseau de zones humides particulièrement remarquable. Riches en biodiversité, ces zones humides jouent un rôle dans la préservation de la ressource en eau et notamment dans l'écoulement des eaux sur les bassins versants de l'Arve, des Usses et de la Filière.

**10 communes du Plateau** ont souhaité travailler ensemble pour préserver et valoriser le territoire, en valorisant le patrimoine naturel en lien avec le paysage, les activités agricoles et de loisirs.



### Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Un espace naturel est considéré « sensible » par le Département de la Haute-Savoie :

- S'il présente un intérêt particulier pour la biodiversité et les paysages, c'est à dire qu'il héberge des espèces animales et/ou végétales remarquables, répond à des critères d'intérêt fonctionnel ou de bon état de conservation, qu'il offre un intérêt géologique ou paysager. Alors, il s'agit d'espace de nature remarquable, intégré au réseau écologique départemental (RED).
- S'il présente une richesse réelle ou joue un rôle pour la biodiversité et la qualité des paysages (corridor biologique par exemple). Il est qualifié d'espace de Nature Ordinaire (Nato).

Ils sont donc aussi bien des espaces de nature remarquable que des espaces de nature plus ordinaire.

Sur le Plateau des Bornes, il existe 14 espaces naturels sensibles classés "RED".

Soutien financier :



Porteur administratif :

Syndicat Mixte du Salève  
Tél. 04 50 95 28 42  
Mail : [info@syndicat-mixte-du-saleve.fr](mailto:info@syndicat-mixte-du-saleve.fr)

Soutien technique :

Asters  
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Haute-Savoie  
Asters-CEN74  
Tél. 04 50 66 47 51  
Mail : [asters@asters.asso.fr](mailto:asters@asters.asso.fr)  
[www.cen-haute-savoie.org](http://www.cen-haute-savoie.org)